



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

### SOS Outaouais interpelle Santé Québec : l'équité régionale ne peut plus attendre

**Gatineau, le 10 décembre 2024** – À peine une semaine après l'entrée en vigueur de la Loi 15, qui confie à Santé Québec la responsabilité de répartir **équitablement** les ressources entre les régions, SOS Outaouais demande des actions concrètes pour mettre fin à des décennies d'iniquité qui pénalisent la population de l'Outaouais. Les crises des technologues en imagerie médicale et des délais d'attente pour les spécialistes sont des preuves criantes que notre région est sous-financée et négligée.

#### Une loi claire, des attentes élevées

La Loi 15, qui réorganise le système de santé, mentionne à trois reprises que Santé Québec doit répartir **équitablement** les ressources financières entre les régions du Québec. Pourtant, l'Outaouais accuse un **sous-financement estimé à 200 millions de dollars annuellement**, selon l'Observatoire de développement de l'Outaouais. Ce montant illustre l'écart alarmant entre les besoins réels de notre région et les ressources allouées, laissant les citoyens dans une situation de précarité face aux services de santé.

« L'équité est désormais inscrite dans la loi. Il est temps que Santé Québec respecte cet engagement légal et moral envers les citoyens de l'Outaouais », déclare Jean Pigeon, porte-parole de SOS Outaouais. « Nous demandons des actions immédiates pour corriger ces iniquités historiques qui mettent en danger la santé de nos concitoyens. »

#### Des exemples frappants d'iniquité

- **Technologues en imagerie médicale** : Malgré des primes pour stabiliser le personnel, l'équivalent d'environ **41 postes** demeure vacant, majoritairement dans les hôpitaux de Hull, Gatineau et Maniwaki.
- **Délais d'attente interminables** : Les patients en endocrinologie attendent jusqu'à 18 ans pour une première consultation. En dermatologie, **83,89 %** des patients ne sont pas vus dans les délais cibles.

Ces chiffres traduisent une incapacité chronique à financer adéquatement les services de santé dans l'Outaouais, malgré l'inscription légale d'une obligation d'équité.



## Des solutions à portée de main

Pour respecter la Loi 15 et garantir une répartition équitable des ressources, SOS Outaouais demande :

1. **Une révision immédiate du financement régional par Santé Québec** pour aligner les budgets de l'Outaouais sur ses besoins réels, incluant le rattrapage des **200 millions \$ manquants** annuellement.
2. **Un mécanisme de suivi transparent** pour mesurer et publier les progrès réalisés en matière d'équité régionale.

## L'équité, une obligation légale et un impératif moral

En intégrant le mot "équitablement" dans la Loi 15, le gouvernement du Québec reconnaît l'importance d'assurer une justice régionale dans l'attribution des ressources. SOS Outaouais exige que cette obligation légale soit traduite en actions concrètes pour l'Outaouais, une région qui souffre depuis trop longtemps des iniquités de financement et d'une gestion centralisée qui ignore ses particularités.

« Ce n'est plus une question de bonne volonté, c'est une obligation légale. Santé Québec doit prouver que cette réorganisation n'est pas qu'une réforme de plus, mais un véritable tournant pour notre région », conclut Jean Pigeon.

-30-

Pour Informations :

Jean Pigeon

Porte-parole SOS Outaouais

819-968-8447

[jpigeon@fondationsanteoutaouais.ca](mailto:jpigeon@fondationsanteoutaouais.ca)

---

## À propos de SOS Outaouais

SOS Outaouais est une coalition d'organismes et de citoyens de tous les secteurs de l'Outaouais, appuyée par la Fondation Santé Outaouais. La coalition vise à améliorer les soins de santé et les services sociaux dans la région en plaidant pour une reconnaissance des particularités régionales et une répartition équitable des ressources.

